

COMPTE - RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX

SEANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2013

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 25.10.2013

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mille treize, le jeudi 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Leporati, Chabaud Marc, Barthélémy.

Absents : M. Henri Ducloux

A été élu secrétaire : M. Jean-Michel Chazine

Ordre du jour

I] Délibérations :

- 1) Election des représentants de la Commune au Conseil Communautaire
- 2) Délibérations afférentes à l'intercommunalité

II] Affaires courantes :

- 1) Captage de la Source du Moulin Clos
- 2) Surveillance des parkings du Vallon de l'Aiguebrun
- 3) Téléthon

III] Affaires Diverses :

- 1) Information de l'Hôpital d'Apt
- 2) Comptes rendus des réunions suivies par les Conseillers

Les délibérations

**N° 13-21 - ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE
DE BUOUX AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'APT - PONT JULIEN**

Les affaires courantes

- 1) Captage de la Source du Moulin Clos
Dans les suites de la réalisation d'un drain par la SICA, en octobre, afin d'améliorer le captage d'eau de la source du Moulin Clos, il a été constaté une augmentation significative de son débit qui est ainsi passé de 3 à 11 m³/jour. Des études hydrogéologiques, réalisées par Hydrosol, vont être prochainement transmises par la Mairie à l'ARS et à la DDT. Leur acceptation est un préalable à l'Arrêté Préfectoral ordonnant une enquête publique, dans la perspective de la Déclaration d'Utilité Publique de la source.

- 2) Surveillance des parkings du Vallon de l'Aiguebrun
La nécessité d'installer des panneaux prévenant des risques de vols dans les parkings du Vallon de l'Aiguebrun est actée, par ailleurs sont évoquées la possibilité d'installer une alarme au Moulin Clos (avec un Contrat d'Intervention ?), le déclassement du chemin communal menant au Fort afin de pouvoir fermer la grille d'accès, et la suggestion des gardes fédéraux de creuser un fossé infranchissable par les véhicules des braconniers dans la partie haute du Vallon de Serre.

- 3) Téléthon
Boux dispose de 30 plats de résistance pour le déjeuner du 8 décembre, Saignon propose d'en préparer 90. Auribeau s'occupe de l'entrée, Sivergues et Castellet du fromage et du dessert. Pour les randonneurs, le petit déjeuner sera servi à La Loube. Reste à se faire donner quelques cubis de vin par des coopératives !

Les questions diverses

- 1) Information de l'Hôpital d'Apt
Monsieur le Maire a reçu, le 25 octobre, un courriel de la Directrice de l'Hôpital d'Apt, dans les suites d'une « Demande de réponse aux critiques de la qualité des soins de l'hôpital » dont elle a été saisie par un Conseiller Municipal. Ledit courriel précise la démarche à suivre par l'éventuel plaignant, et les suites données par l'Hôpital pour la bonne instruction et prise en compte de ses doléances.

- 2) Autres
 - la fin d'encadrement des tableaux du Chemin de Croix de l'église paroissiale est demandée, dans la perspective de l'inauguration des travaux de restauration des peintures murales

- un Permis de Construire (bergerie + restauration d'une ruine avec partie habitation) déposé par l'agricultrice, éleveur de brebis, de La Roche d'Espeil, est tacite depuis le 28 septembre. Devant la légalité contestable dudit Permis au regard du POS, Monsieur le Maire peut envoyer à la pétitionnaire un courrier de Procédure contradictoire, avant de prendre un Arrêté retirant le Permis. Le Conseil suggère d'attendre les conclusions du contrôle de légalité des Services Préfectoraux
- un courrier sera envoyé au Président de la CCPA, afin de s'étonner des tarifs élevés des contrôles SPANC au regard de ceux pratiqués par notre prestataire Sogedo, tarifs auxquels seront soumis les habitants après rattachement de Buoux à la nouvelle intercommunalité et expiration de la Convention signée avec ledit prestataire
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que dans les suites du jugement du Tribunal Administratif de Nîmes rendu le 7 décembre 2012 dans l'affaire qui opposait la Commune aux Associations Luberon Nature et Cœur Nature, lesdites associations se sont acquittées le 9 septembre dernier du versement des 2 000 € que le Tribunal les avait condamnées à verser à Buoux

Fin de la séance à : 21h